



# LA POLITIQUE FAMILIALE

DE LA  
MRC DE LA  
CÔTE-DE-BEAUPRÉ



S'UNIR POUR SERVIR





La politique familiale de la Côte-de-Beaupré  
a été adoptée en séance régulière le 2 mai 2007

Recherche et rédaction : Yvon Leclerc

Secrétariat : Christine Tremblay

Conception graphique et impression :

Imprimerie Blouin Inc., Sainte-Anne-de-Beaupré

Dépôt légal : bibliothèque nationale du Québec, 2007

Tous droits réservés :

MRC de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Tél.: (418) 824-3444 Télécopieur : (418) 824-3917

Site internet : <http://www.cotedebeaupre.com>

# LA POLITIQUE FAMILIALE

DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



## MOT DU PRÉFET

Dans la foulée de sa planification stratégique adoptée en mai 2003, le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a convenu de se doter d'une politique familiale municipale avec l'appui du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. L'élaboration de cette politique familiale s'inscrit dans un contexte où la société reconnaît aux municipalités une plus grande responsabilité dans le mieux-être des familles. Un comité de pilotage de l'élaboration de cette politique a été formé, constitué d'un représentant municipal de chaque municipalité, et présidé par le maire de Château-Richer, monsieur Frédéric Dancause.

La famille joue un rôle indispensable à l'épanouissement de chacun de ses membres. Lieu d'éducation par excellence des enfants, elle favorise la transmission de valeurs, de respect, de solidarité et d'ouverture aux autres. La famille demeure le milieu où les relations humaines sont les plus intenses et, souvent, les plus riches.

Les maires de la région conviennent tous de l'importance à accorder à la politique familiale ; position corroborée par le taux

très élevé de réponses au questionnaire qui a été distribué par l'intermédiaire des enfants qui fréquentent les écoles primaires et l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne, en octobre 2006.

Avec l'adoption de cette politique, les élus municipaux du territoire s'engagent à offrir un milieu de vie encore mieux adapté aux différents besoins des familles. Située en région périurbaine, la Côte-de-Beaupré évolue avec le pouvoir d'attraction de la ville de Québec et de ses multiples installations culturelles, sportives et de loisirs. Les familles qui résident dans notre région le savent.

Avec l'adoption d'une politique familiale, les élus de la MRC de La Côte-de-Beaupré proposent aux familles de leur territoire et à celles qui voudraient venir s'y établir, un milieu de vie agréable et distinctif. C'est ce que les élus municipaux et la population de notre région souhaitent de tout cœur.

Le préfet et maire de Beauport

**Henri Cloutier**  
mai 2007

## MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FAMILLE

Il me fait plaisir de vous présenter la politique familiale municipale de la Côte-de-Beaupré. Cette politique est le fruit d'une longue démarche qui a permis d'associer chaque conseil municipal et un grand nombre de familles de notre territoire à cette entreprise. Nous avons privilégié une définition large de la famille qui met l'accent sur l'importance des liens intergénérationnels et qui tient compte de la diversité des réalités et des transformations sociales et juridiques auxquelles les familles doivent faire face.

La politique familiale de la Côte-de-Beaupré présente une vision régionale de l'ensemble du territoire. Il est toutefois évident que la mise en œuvre de la politique interpelle aussi les municipalités locales et leurs partenaires du milieu associatif. La politique familiale est l'affaire de tous et chacun d'entre nous et son application devra se faire sentir dans tous les aspects de la vie des familles de notre territoire.

La mise en place d'une politique familiale, c'est d'abord la reconnaissance d'une culture favorable aux familles au sein de l'administration municipale. Cette culture se fonde sur la concertation, la collaboration et les compétences des divers établissements et organismes présents sur notre territoire.

Je tiens à remercier les membres du comité de la MRC qui se sont prêtés volontairement à l'élaboration de cette politique. C'est le fruit des longues heures de travail de ce comité qui se retrouvent dans cette première édition de la politique familiale de la Côte-de-Beaupré.



Photo : CLD Côte-de-Beaupré

J'invite mes concitoyens et concitoyennes et tous les intervenants et intervenantes à prendre connaissance de notre politique familiale et à se l'approprier afin qu'elle devienne un outil privilégié pour combler les besoins et les attentes des familles du territoire. Cette politique propose des orientations que la MRC et chaque municipalité transformeront en actions destinées aux familles. Par notre participation et notre engagement à la rendre active et efficace, cette politique deviendra un important facteur de changement de notre milieu. Avec cette politique, les élus municipaux offrent aux familles des espaces d'engagement et d'action qui favoriseront ce changement. À nous tous de jouer.

Le maire de Château-Richer et  
Président du comité famille  
de la MRC de La Côte-de-Beaupré

*Frédéric Dancause*



Photo : Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré



Photo : Lise Buteau

## *LE COMITÉ FAMILLE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ*

Monsieur Frédéric Dancause, maire de Château-Richer, président du Comité  
Monsieur Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps  
Monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs, Saint-Ferréol-les-Neiges  
Monsieur Lawrence Cassista, conseiller municipal, Saint-Joachim  
Monsieur Yvan Larouche, conseiller municipal, Beaupré  
Madame Manon Trépanier, conseillère municipale, Sainte-Anne-de-Beaupré  
Monsieur Guy-Léonard Tremblay, conseiller municipal, Château-Richer  
Monsieur Bertrand Huot, conseiller municipal, L'Ange-Gardien  
Monsieur Bernard Fournier, conseiller municipal, Boischatel

### *DÉFINITION DE LA FAMILLE*

La famille constitue la cellule de base de la société. Elle est le premier lieu d'apprentissage et de socialisation et permet le partage des valeurs, favorise le développement intégral, le soutien affectif et l'entraide mutuelle de ses membres.

La famille accompagne la relation parent/enfant à toutes les étapes de la vie.



Photo : Mont Sainte-Anne

## PROFIL DES FAMILLES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Le portrait des familles de la MRC de La Côte-de-Beaupré a sensiblement changé entre 1991 et 2001 et a poursuivi cette métamorphose entre 2001 et 2006. La population y a crû de près de 10%, principalement dans deux municipalités, Saint-Ferréol-les-Neiges et Boischatel.

Nom de la municipalité	Population 2001	Population 2006	Variation (%)
Boischatel	4 303	5 287	22,87
L'Ange-Gardien	2 815	3 008	6,96
Château-Richer	3 442	3 563	3,52
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 752	2 803	1,85
Beaupré	2 761	3 006	8,87
Saint-Joachim	1 471	1 362	-7,41
Saint-Tite-des-Caps	1 426	1 440	0,98
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 014	2 546	26,42
<b>MRC de La Côte-de-Beaupré</b>	<b>20 984</b>	<b>23 015</b>	<b>9,68</b>



Photo : Lise Buteau

### TYPES DE FAMILLES SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ :

- Les familles formées d'un couple marié avec enfant représentent 60 % de toutes les familles en 2001 alors qu'elles étaient 72 % en 1991.
- Les familles formées d'un couple vivant en union libre avec enfant constituent 27 % de toutes les familles en 2001 alors qu'elles étaient 16 % en 1991.
- Les familles monoparentales comprenant un parent avec enfant étaient 13 % de toutes les familles en 2001 contre 12 % en 1991.

On constate donc que le type de famille ayant connu la plus forte hausse en nombre est celui composé d'un couple vivant en union libre ; les familles monoparentales ont peu augmenté alors que les familles formées d'un couple marié ont connu une baisse substantielle.



Photo : Pierre Soullard, SÉPAQ

Les couples mariés avec enfant ont diminué de 29 % et représentent maintenant 56 % de tous les couples mariés. Les couples mariés sans enfant ont augmenté en nombre de 14 % et représentent 44 % de tous les couples mariés.

Quant aux couples vivant en union libre avec enfant, leur nombre a doublé passant de 425 à 890 couples (+ 109 %) et ils représentent 54 % des couples en union libre. Par opposition, les couples en union libre sans enfant ont augmenté de 42 % et représentent, en 2001, 46 % des couples en union libre.

Le nombre de familles monoparentales est passé de 710 à 810 familles, entre 1991 et 2001.

Ce sont les familles monoparentales dirigées par une femme qui ont augmenté le plus sur la Côte-de-Beaupré alors que celles ayant un homme en charge de la famille monoparentale ont accusé une baisse, passant de 540 à 250 familles.

Plus de la moitié des familles des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont composées d'un couple marié. Les proportions vont de 55 % à Château-Richer à 66 % à Sainte-Anne-de-Beaupré. À l'exception de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges, plus de la moitié des couples mariés ont des enfants. Enfin, c'est à Boischatel que l'on retrouve le plus grand nombre de couples mariés.

En ce qui concerne les couples vivant en union libre, la proportion de leur population varie entre 20 % à Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Joachim et 32 % à L'Ange-Gardien. Tout comme les couples mariés, c'est aussi à Boischatel que l'on retrouve le plus grand nombre de couples vivant en union libre dans la MRC. La proportion de couples en union libre avec ou sans enfant est presque égale, sauf pour Beaupré (61 %) et Saint-Tite-des-Caps (73 %) qui sont composés en plus grande partie de couples avec enfant.

Les familles monoparentales se retrouvent en plus grand nombre à Château-Richer et les proportions par municipalité varient entre 8 % à L'Ange-Gardien et 18 % à Château-Richer. Sauf pour Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps qui comptent un nombre égal d'hommes et de femmes dirigeant la famille monoparentale, les autres municipalités ont majoritairement une femme comme chef de ce type de famille.

	MRC de la Côte-de-Beaupré	Beaupré	Boischatel	Château-Richer	L'Ange-Gardien	Sainte-Anne-de-Beaupré	Saint-Ferréol-les-Neiges	Saint-Joachim	Saint-Tite-des-Caps
<b>Couples mariés</b>	60%	61%	61%	55%	59%	66%	55%	63%	61%
<i>Sans enfant à la maison</i>	44%	48%	34%	42%	40%	57%	59%	38%	42%
<i>Avec enfants à la maison</i>	56%	52%	66%	58%	61%	44%	41%	64%	58%
<b>Couples en union libre</b>	27%	23%	29%	27%	32%	20%	30%	20%	28%
<i>Sans enfant à la maison</i>	46%	36%	47%	51%	44%	48%	45%	56%	32%
<i>Avec enfants à la maison</i>	54%	61%	53%	51%	54%	52%	53%	50%	73%
<b>Total des familles monoparentales selon le sexe des parents</b>	13%	16%	10%	3%	8%	14%	14%	16%	10%
<i>Parent de sexe féminin</i>	69%	65%	65%	89%	64%	40%	72%	64%	50%
<i>Parent de sexe masculin</i>	31%	35%	35%	11%	36%	48%	28%	36%	50%

Sources : Communauté métropolitaine de Québec

## REVENU DES FAMILLES

Le revenu moyen des familles a grimpé de 18 % depuis 1991. Il était de 50 891 \$ pour atteindre 59 837 \$ en 2001. Durant la même période, le nombre de familles gagnant plus de 70 000 \$ a plus que doublé, passant de 880 à 1 940 familles, et représentent presque le tiers (32 %) de la population.

Pendant ce temps, le nombre de familles gagnant moins de 10 000\$ a diminué, passant de 310 (5 %) à 180 familles (3 %). En ce qui concerne les populations des différentes municipalités, les revenus moyens varient de 48 316 \$ à 75 097 \$.

Les familles monoparentales avec un parent féminin en charge gagnent en moyenne 40 944 \$, ce qui représente une légère baisse par rapport à 1991. Pour ce qui est des familles avec un parent masculin en charge, le revenu moyen est de 48 423 \$, en augmentation de 21 % depuis 1991. Il est important de noter que l'écart

entre les revenus moyens des hommes et des femmes en charge d'une famille monoparentale a augmenté d'environ 9 000 \$ depuis 1991. Les revenus moyens des familles monoparentales par municipalité varient pour les hommes entre 31 885 \$ à Sainte-Anne-de-Beaupré et 64 282 \$ à Saint-Joachim. Pour les femmes, les revenus moyens varient entre 23 247 \$ à Sainte-Anne-de-Beaupré et 42 321 \$ à Saint-Joachim.

Par municipalité, les revenus d'emploi varient entre 60 % à Sainte-Anne-de-Beaupré et 82 % à Boischatel. Les transferts gouvernementaux varient entre 8 % à Boischatel et 26 % à Sainte-Anne-de-Beaupré. Quant aux autres sources de revenus telles que les pensions de retraite et les rentes ou autres revenus de placements, ils varient entre 7 % à Saint-Tite-des-Caps et 15 % à Saint-Ferréol-les-Neiges

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE FAMILIALE

L'objectif de la politique familiale de la Côte-de-Beaupré est d'implanter une culture favorable aux familles dans tous les domaines relevant de la compétence municipale afin de rendre la vie des familles agréable et épanouissante pour chacun de ses membres.

Pour atteindre cet objectif, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités qui la composent s'engagent à :

- créer un milieu dynamique favorable aux familles qui y vivent et susceptible d'en intéresser de nouvelles à s'implanter sur la Côte-de-Beaupré;
- promouvoir les activités dans chaque municipalité et les faire connaître à l'ensemble des familles du territoire;
- informer les citoyens de tous les événements, décisions ou gestes

susceptibles d'impliquer la famille;

- valoriser l'apport multiculturel des familles vivant sur le territoire;
- favoriser la communication entre les différents groupes et organismes agissant auprès des familles ;
- favoriser les liens intergénérationnels ;
- créer un environnement propice à la qualité de vie dans les domaines du logement, du transport, des loisirs, des activités culturelles et du sport ;
- supporter chacun des membres de la famille afin qu'il puisse donner sa pleine mesure à la vie économique, sociale et culturelle de la Côte-de-Beaupré;
- assurer un milieu de vie sécuritaire et favorable aux familles.



## PRINCIPES DIRECTEURS

La MRC de La Côte-de-Beaupré et chacune de ses municipalités conviennent que leurs actions en faveur des familles s'appuieront sur les principes directeurs suivant:

- La famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres.
- La famille fournit le soutien affectif, financier et matériel indispensable aux enfants et offre un milieu propice à l'entraide et à l'épanouissement des parents et enfants.
- Les parents sont les premiers responsables du développement et du bien-être de leurs enfants.

L'action de la municipalité se situe en complément de cette responsabilité.

- Le soutien à apporter aux familles est l'affaire de tous les partenaires: gouvernements, municipalités, organismes communautaires établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, milieu de travail, entreprises, etc.
- Les interventions des municipalités doivent être adaptées aux besoins des divers types de familles, répondre prioritairement aux familles ayant les besoins les plus grands et privilégier les approches préventives.



## UNE VISION RÉGIONALE

La MRC est l'instance politique dont le mandat est d'assurer la concertation entre les municipalités locales et la promotion d'une vision régionale de son territoire géopolitique. Elle agit donc à titre d'intervenant privilégié auprès des organismes régionaux et provinciaux. Elle établit son propre plan d'action et procède à sa mise à jour, l'adaptant au besoin.

Par définition, une politique familiale offre un soutien aux familles. Les municipalités, par leur mission et leurs services de proximité, constituent l'instance publique située le plus près des familles. Chaque municipalité est autonome dans l'établissement de son plan d'action, de sa promotion et de sa mise en œuvre. Ce principe étant établi, les municipalités s'engagent à collaborer entre elles pour assurer la mise en commun des services aux familles. Et enfin, chaque municipalité procède à l'examen périodique de son plan d'action et l'adapte au besoin.

### • L'urbanisme et la mise en valeur du territoire

Les interventions de la municipalité en matière d'urbanisme peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de vie des familles. Par exemple, aménager des parcs et des espaces verts qui répondent aux besoins de familles, éloigner les sources possibles de pollution des quartiers résidentiels et planifier un réseau de pistes cyclables sont des gestes en matière d'urbanisme qui témoignent d'une préoccupation de créer un milieu de vie favorable à la promotion de la santé et à l'amélioration du bien-être des enfants et des parents

### • L'habitation

Les municipalités disposent des moyens nécessaires pour promouvoir et contrôler l'évolution de la construction résidentielle sur leur territoire et pour faciliter l'accessibilité au logement aux familles à faibles revenus.

Les municipalités peuvent construire, louer ou restaurer des immeubles à des fins d'habitation. Les municipalités ont également le pouvoir de contrôler, par règlement, la transformation, l'entretien et la qualité des logements.



Photo : Lise Buteau

## • Les loisirs et la culture

C'est dans ce domaine que les municipalités ont instauré le plus de mesures en faveur des familles. Les interventions en matière de loisirs et de culture contribuent à l'épanouissement de la famille en favorisant les activités sportives et de plein air ainsi que les activités culturelles, artistiques, scientifiques et littéraires. Les municipalités jouent un rôle important dans ce domaine en planifiant des espaces, des équipements et des activités comme le centre des loisirs, le terrain de jeux, la bibliothèque publique ou les activités sportives. Ces équipements publics doivent répondre aux besoins pratiques des familles et correspondre à l'évolution des rôles parentaux dont certaines responsabilités ne sont plus réservées, comme dans les générations antérieures, au père ou à la mère. Dans une zone périurbaine comme la Côte-de-Beaupré, il est primordial que les municipalités et la MRC fassent connaître aux familles leur offre de loisirs et de culture.

## • La santé et la sécurité

La MRC et les municipalités constituent des partenaires de premier plan pour le système de santé car elles peuvent intervenir dans plusieurs champs de l'activité humaine comme l'environnement, l'hygiène publique, l'intégration des personnes dans leur milieu, la téléphonie d'urgence (911), la prévention de la criminalité, etc. En plus des pouvoirs d'intervention en cas de désastre naturel ou d'incendie, les municipalités jouent un rôle préventif en matière de sécurité publique auprès des familles.



Photo : Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré

## • L'environnement et la qualité de vie

Les activités reliées à l'environnement se sont considérablement étendues au cours de la dernière décennie. Les municipalités et la MRC conservent leurs responsabilités de la salubrité publique et à la protection de l'environnement, mais ajoutent aujourd'hui la dimension qualité de vie qui franchit de nouvelles frontières comme l'aménagement de parcs, la lutte à la pollution sonore et visuelle, la mise en valeur des paysages, la protection des territoires agricoles, l'interdiction de l'épandage d'herbicide dans les lieux publics, etc. Ces nouvelles responsabilités contribuent à protéger ou à restaurer la qualité du milieu ambiant, ce qui favorise aussi la bonne santé des enfants et des familles.

## • Les transports

Le secteur des transports relève du monde municipal, à l'exception des grandes artères nationales qui demeurent la responsabilité du ministère des Transports. Ce secteur conditionne les déplacements quotidiens des familles. Le transport collectif, les pistes cyclables, la sécurité des piétons, la circulation automobile, sont autant de responsabilités qui demandent à être planifiées en tenant compte des besoins spécifiques de chaque membre de la famille. Le bon état de la chaussée et des trottoirs dans les endroits stratégiques, le déneigement et le déglacage des trottoirs ainsi que leur adaptation pour les poussettes et les fauteuils roulants, toutes ces actions favorisent la sécurité dans les déplacements. Sur notre territoire, le transport en commun est considéré, par plusieurs familles, comme un besoin à combler.



## • Le soutien aux organisations communautaires et familiales

La municipalité peut aider à la création et à la vitalité des organismes de bienfaisance, d'éducation, de culture scientifique, artistique ou littéraire, de formation de la jeunesse et, de manière générale, elle favorise toute initiative visant le bien-être des familles. La municipalité peut intervenir de plusieurs façons ; elle peut, par exemple, prêter ou louer des locaux, des comptoirs ou des kiosques dans les immeubles municipaux, les parcs et les places publiques et en fixer les conditions d'utilisation. Les organisations communautaires et familiales sont des partenaires à privilégier dans toutes les interventions municipales auprès des familles. Ces organismes ont des missions spécifiques visant l'amélioration des conditions de vie de tous les membres de la famille. L'expertise des bénévoles qui oeuvrent dans ces organismes doit être soutenue, encouragée et valorisée.

## • Mécanisme d'évaluation et de suivi

Pour assurer le suivi de leur plan d'action, la MRC et les municipalités s'engagent à nommer un conseiller ou une conseillère municipale au titre de responsable des questions familiales qui deviendra le lien entre les familles et les élus municipaux de la MRC et de chaque municipalité.





## CONCLUSION

Depuis bientôt quatre cents ans, la Côte-de-Beaupré offre à ses habitants un environnement unique. Située le long du grand fleuve, au pied du plateau laurentien, elle offre des attraits uniques qui expliquent en partie la hausse démographique continue qu'on y observe. Pays de chutes et de rivières, de forêts et de montagnes, riche d'histoire et de patrimoine bâti, elle vit en symbiose et en complémentarité avec la ville de Québec.

La politique familiale vise à offrir aux familles un milieu de vie de qualité qui viendra s'ajouter aux attraits naturels du territoire. Elle est la pièce maîtresse de l'ensemble des mesures mises en place pour favoriser le développement économique, social et culturel de la Côte-de-Beaupré.

Bien que la politique familiale ait été initiée par les élus municipaux du territoire, son application devient la responsabilité de tous et chacun. Les élus municipaux s'engagent à offrir

des infrastructures ou des activités qui répondent aux besoins des familles ; en retour, ils s'attendent à une réponse enthousiaste des familles. C'est bien connu, une politique familiale connaît le succès pour autant que les familles y participent. Ce succès repose aussi sur les parents bénévoles qui s'engagent dans la réalisation des activités ; les élus municipaux le savent et reconnaissent leurs mérites.

La famille joue un rôle indispensable à l'épanouissement de chacun de ses membres. Lieu d'éducation par excellence des enfants, elle favorise la transmission de valeurs de respect, de solidarité et d'ouverture aux autres. La famille demeure le milieu où les relations humaines sont les plus intenses et, souvent, les plus riches.

Les élus municipaux de la Côte-de-Beaupré formulent le vœu que la politique familiale soit la pièce maîtresse du développement de leur territoire.

## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ PLAN D'ACTION RÉGIONAL PROPOSÉ PAR LES FAMILLES

Constats observés lors du sondage	Objectifs à atteindre
<p>Absence d'une piscine utilisable à l'année sur le territoire ce qui force les familles à se déplacer vers Québec et diminue le sentiment d'appartenance à la Côte-de-Beaupré.</p>	<p>Offrir aux familles de la Côte-de-Beaupré des équipements sportifs utilisables à l'année.</p>
<p>Les familles ne connaissent pas ou peu les activités disponibles sur le territoire. Par exemple, la plupart des municipalités offrent des cours dans le cadre de leur programmation de loisirs sportifs et culturels, mais ces cours sont peu connus à l'extérieur de la municipalité.</p>	<p>Informer les familles vivant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré des activités accessibles dans chaque municipalité et évaluer la possibilité de les rendre disponibles à l'ensemble des familles résidant sur le territoire.</p>
<p>Plusieurs familles ont abordé, en réponse au questionnaire, la question du peu d'activités organisées pour les enfants et les adolescents.</p>	<p>Favoriser de saines habitudes de vie pour les enfants et les adolescents, tant aux plans physique que culturel.</p>
<p>Absence d'un transport en commun pour les familles et résidents de la Côte-de-Beaupré.</p>	<p>Offrir aux familles du territoire des services de transport des personnes conçus pour répondre à leurs besoins.</p>

Actions à prendre	Responsable	Partenaires
<p>Construction de piscines ou de centres multi-sports</p>	<p>MRC de La Côte-de-Beaupré</p>	<p>La Commission scolaire des Premières-Seigneuries et (par la location de plages horaires) le Centre de santé, la nouvelle résidence de personnes âgées de Beaupré, les CPE, etc.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bottin et un calendrier qui informeraient les familles des activités sportives, de loisirs et de culture offertes par chaque municipalité du territoire.</li> <li>- Recenser tous les cours offerts sur le territoire par les municipalités et les organismes et les faire connaître.</li> <li>- Publier dans le journal L'Autre Voix, un encart présentant les activités des municipalités.</li> </ul>	<p>MRC de La Côte-de-Beaupré</p>	<p>Organismes de loisirs et de sports de la Côte-de-Beaupré</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un carnet famille qui inclurait des rabais au guichet des attraits et sites de la Côte-de-Beaupré;</li> <li>- Négocier des programmes d'activités sportives avec des organismes comme le Mont-Sainte-Anne, ou le Sentier des Caps...</li> <li>- Étudier la possibilité d'ouvrir une maison de jeunes dans chaque municipalité.</li> </ul>	<p>MRC de La Côte-de-Beaupré</p>	<p>Responsables municipaux de loisirs</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité de relancer le transport en commun à partir des moyens qui existent déjà par le transport adapté;</li> <li>- Examiner la possibilité de s'arrimer au projet de transport ferroviaire du Groupe le Massif;</li> <li>- Créer un portail de réservation pour le co-voiturage.</li> </ul>	<p>MRC de La Côte-de-Beaupré</p>	





Photo : Camille Leclerc

# LA POLITIQUE FAMILIALE

DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ